

ARRETE Nº 06/2021

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,

Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise BERTHOLD SA- BP 26 – 55320 DIEUE SUR MEUSE le 9 mars2021,

Vu le danger que représente la circulation,

ARRETE:

ARTICLE 1: L'entreprise BERTHOLD SA est autorisée à effectuer une maintenance de « nacelle négative » au lieu-dit « Le Pont de la Petite Meuse » sur l'ancien CD159 le mardi 16 mars 2021 de 8 h à 12 h.

<u>ARTICLE 2</u>: Le 16 mars 2021 de 8 h à 12 h la circulation générale de tous les véhicules sera réglementée en sens unique alterné, sur l'ancien CD159 entre son intersection avec l'actuel CD159 et la rue de la Meuse.

Cet alternat de circulation pourra être commandé manuellement par l'entreprise organisatrice de la formation dont les personnels seront dotés de signaux K10 qui synchroniseront les phases de circulation. Pendant cette période, les manœuvres de dépassement et le stationnement seront interdits sur toute la longueur du chantier.

<u>ARTICLE 3</u>: La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise BERTHOLD SA.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de BERTHOLD SA
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun

Et affichée en mairie. Fait à Dieue-sur-Meuse le 9 mars 2021.

Le Maire, Romuald LEPRINCE.

